

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt quatre, le seize février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes VINCENT, HOCINE, M. VALLO

Absent excusé : Loïc CHEVALIER qui a donné procuration à Christian DUPUIS

Absents : Emilie GIRAUD- Elodie LAVERT et Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 8 février 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2024-4/ OBJET : Travaux ONF 2024 dans les forêts sectionales de Chassenay Moulin Pinlaud et Royer Cortay Garnat dans le cadre des mesures compensatoires de la SAS Parc des Vents des Noés**

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 6 octobre 2023 concernant les mesures compensatoires accordées à la commune par la SAS Parc des Vents des Noés et en relation avec des travaux réalisés dans certaines forêts sectionales.

Il ajoute que les travaux d'élagage dans les forêts sectionales de Pont Demain et du Verger ont été réalisés.

Il présente au Conseil les devis de travaux établis par l'ONF et restant à faire dans les forêts sectionales du Royer Cortay Garnat et de Chassenay Moulin Pinlaud :

- Forêt sectionale de Royer Cortay Garnat : élagage à 5-6 m sur parcelle 1 pour la somme de 3007 € HT
- Forêt sectionale de Chassenay Moulin Pinlaud : élagage à 5-6 m sur parcelles 2-3-4 pour la somme de 1940 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE les devis de travaux pour la somme de 3007 € HT pour la forêt sectionale de Royer Cortay Garnat et la somme de 1940 € HT pour la forêt sectionale de Chassenay Moulin Pinlaud
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au budget 2024
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération

Adoptée à la majorité avec 8 voix Pour et 1 voix Contre (M. VALLO)

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance  
Jean Noël ETAY

Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240216-2024-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

